



Date de la convocation : Mardi 14 juin 2022
Date d'affichage de la convocation : Mardi 14 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

SEANCE DU 21 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 21 juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à l'Espace Delta, rue Ransbach Baumbach sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Présents : 21

Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, Mme Patricia MARTINEAU, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Frédéric MABBOUX, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, M. Christophe PEGEOT, Mme Isabelle DERRIEN, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Sandrine GROMIL, Mme Séverine OLLIVIER-ROUX, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, Mme Valérie DELCOURT, M. Samuel MARTINEAU, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5

- M. Sylvain BRIANT a donné pouvoir à Mme Patricia MARTINEAU
- Mme Lydie DUHIL a donné pouvoir à M. Daniel LEROY
- Mme Aline NEDJAR a donné pouvoir à Mme Sandrine GROMIL
- M. Éric GOASDOUÉ a donné pouvoir à M. Thierry WATTERLOT
- Mme Stéphanie GAUDIN a donné pouvoir à Mme Valérie DELCOURT

Absent non représenté : 3

- M. François-Xavier LEVREL,
- M. Dominique GUILLOUET,
- M. Jacques ERTLÉ,

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BARBÉ

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1	Commande publique : aménagement de la rue du Pré de la Roche - attribution du marché de travaux
2	Domaine et patrimoine : exonération temporaire des droits d'occupation du domaine public pour l'installation de terrasses par les restaurateurs et débitants de boissons – été 2022

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION N°2022-062 : AMENAGEMENT DE LA RUE DU PRÉ DE LA ROCHE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Rapporteur : M. Daniel LEROY

La consultation des entreprises dans le cadre des travaux de sécurisation de la Rue du Pré de la Roche a été publiée sur la plateforme Mégalis Bretagne du vendredi 13 mai 2022 au mardi 7 juin 2022 à 12h. L'avis d'appel à la concurrence a été publié dans le journal Ouest France Ile-et-Vilaine et sur le site web La Centrale des Marchés le 17 mai 2022.

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre le mercredi 8 juin 2022 en prenant en compte les critères de notation fixés dans le règlement de consultation, à travers son article 6.

La maîtrise d'œuvre a présenté son rapport d'analyse des offres le mercredi 8 juin 2022.

Il est proposé d'attribuer le marché selon l'analyse du maître d'œuvre.

Vu le code de la commande publique ;

Vu la consultation réalisée sur la plateforme <https://marches.mégalis.bretagne.bzh/> du vendredi 13 mai 2022 au mardi 7 juin 2022 à 12h ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru dans le journal Ouest France Ile-et-Vilaine et sur le site web La Centrale des Marchés le 17 mai 2022 ;

Vu l'avis de la commission « Travaux – Sports – associations sportives » en date du 21 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le rapport d'analyse des offres annexé à la présente,

ATTRIBUE le marché de travaux pour la sécurisation de la Rue du Pré de la Roche à l'entreprise ci-dessous et selon le montant indiqué ci-dessous :

N° lot	Lot	Entreprises	en € H.T.
Unique	VRD	EVEN	284 825,00
		Total	284 825,00

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer le marché et tous les documents relatifs à celle-ci.

VOIX POUR : 26
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

➤ **Débat :**

M. BARBÉ : *Quelle est la durée des travaux ?*

M. LEROY : *3 semaines, au moins pour la circulation. Une réunion de présentation du projet est prévue le 27 juin, à laquelle tous les riverains ont été conviés. Cela permettra également de porter remède aux sujétions induites par les travaux comme les difficultés d'accès à leur propriété.*

DOMAINE ET PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION N°2022-063 : EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE TERRASSES PAR LES RESTAURATEURS ET DEBITANTS DE BOISSONS – ETE 2022

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER, Maire

Afin d'accompagner les expérimentations mises en place dans le cadre du projet d'attractivité du territoire porté par la collectivité et pour la deuxième année consécutive, il a été proposé aux commerçants du centre-ville d'installer des terrasses, afin d'animer le centre-bourg sur la période estivale. Deux commerçants ont déjà répondu favorablement à cet appel.

Vu le code général de la propriété des personnes publique, notamment ses articles L2111-1, L.2122 et L.2125-1,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Travaux – sports – associations sportives » du 21 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de la gratuité exceptionnelle de l'occupation temporaire du domaine public par les restaurateurs et débitants de boissons, pour l'installation de terrasses, pour la période du 23 juin au 19 septembre 2022 inclus

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

VOIX POUR : 26
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

➤ **Débat :**

Mme REUX : *Y aura-t-il à nouveau un test de circulation ?*

Mme le Maire : *On attend des propositions du bureau d'études en charge de l'étude d'attractivité du centre-ville. L'expérimentation, dont le but principal sera d'apaiser la circulation, aura peut-être lieu en septembre.*

Séance levée à 19h42



Fait à Pleurtuit, le 23 juin 2022
Le Maire,

Sophie BÉZIER